



# Plan Local d'Urbanisme de Seilhan

**ATTENTION !** Par délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2019 a été approuvée la modification simplifiée du PLU

**Pour télécharger cette modification du PLU cliquez ici** [Télécharger le fichier «ModifSimplifiéeRèglement190318.pdf»](#)

Le PLU comprend des zones regroupant les parcelles cadastrales. Il règlemente toute modification ou construction nouvelle sur la commune.

Après avoir localisé sur le plan la zone qui vous intéresse, cliquez ci-dessous pour télécharger la réglementation de cette zone :

[Règlement de la zone A zone AUo](#)

[Règlement de la zone AUa](#)

[Règlement de la](#)

[Règlement de la zone AUx zones UAa UAb UAc](#)

[Règlement des zones N et N<sub>1</sub>](#)

[Règlement des](#)

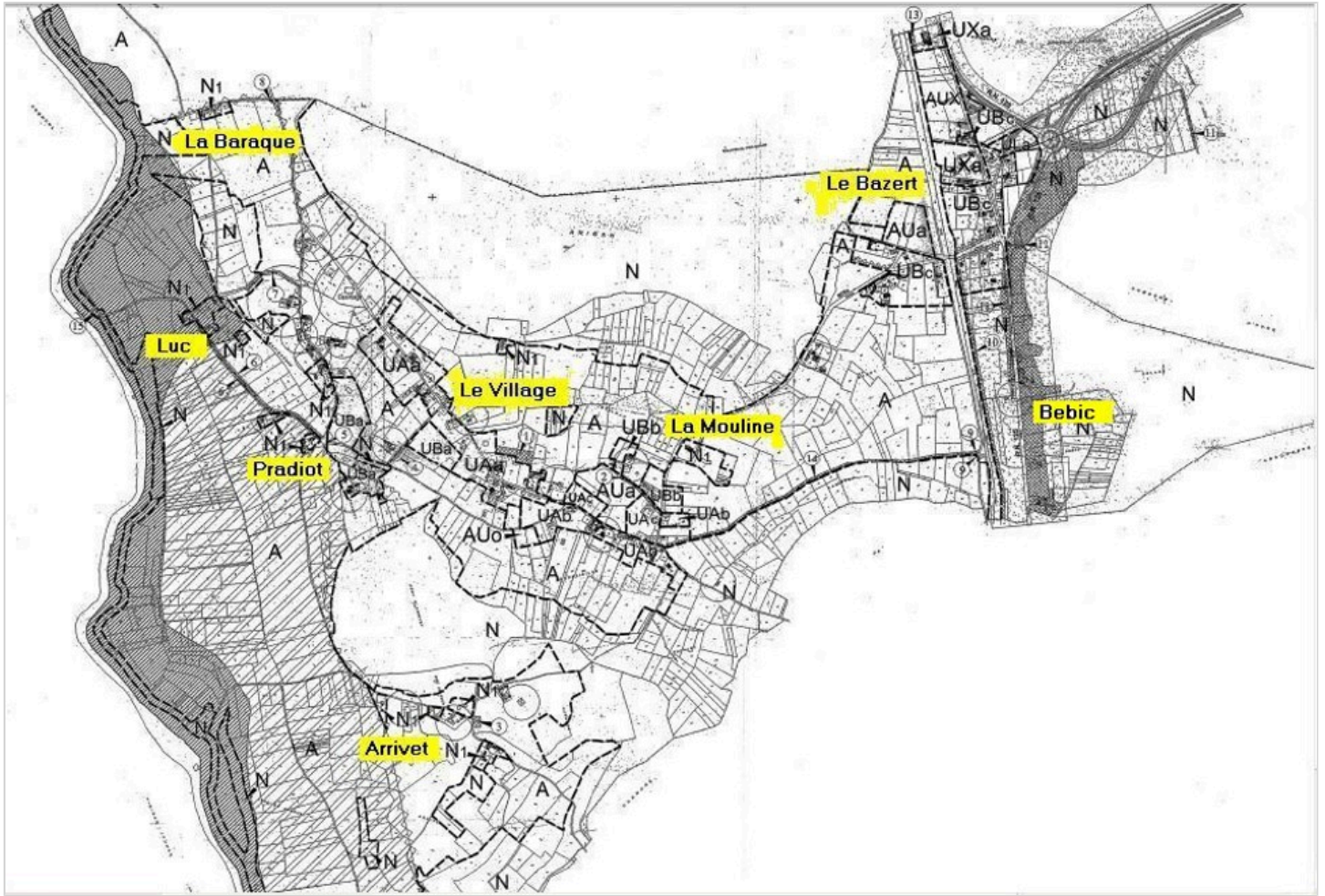
[Règlement des zones UBa UBb UBc la zone Uxa](#)

[Règlement de la zone ULa](#)

[Règlement de](#)

**Abri, combles, ouvertures, véranda, terrasse, piscine ... QUELLES AUTORISATIONS FAUT-IL DEMANDER ?**

cliquez ici [«AutorisationUrbanismeD.jpg»](#)



Cliquez en haut à droite de l'écran sur ●●● puis Zoom pour agrandir la carte.